



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Publication de faillite/appeal aux créanciers

**Date de publication:** SHAB 08.07.2022

**Date d'échéance prévue:** 08.07.2027

**Numéro de publication:** KK02-0000026861

**Entité de publication**

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

## Publication de faillite/appeal aux créanciers AXE Développement SA en liquidation

**Débiteurs:**

AXE Développement SA en liquidation  
CHE-490.652.213  
Le Château 3  
2028 Vaumarcus

**Type de procédure de faillite :** sommaire

**Date de décision de la dissolution :** 09.02.2022

**Remarques juridiques:**

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

**Remarques juridiques complémentaires:**

Remarques : But : toutes activités dans les domaines immobilier et de l'architecture, soit en particulier l'exploitation d'une entreprise générale de tous travaux de construction, achat et vente, rénovation et transformation d'immeubles, courtage, gestion et location de tous biens immobiliers (à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE), financement desdites activités, acquisition et cession de participations à toutes entreprises commerciales, financières, industrielles, ou immobilières en Suisse et à l'étranger, par prise d'actions, d'obligations, de parts, détention de créances sous toute forme adéquate, prise de brevet et de marques, ainsi que toutes activités en rapport.

**Délai :** 1 mois

**Fin du délai:** 08.08.2022

**Point de contact:**

Office des faillites du canton de Neuchâtel,  
rue de l'Epervier 4, P.O.B. 64, 2053 Cernier,  
2053 Cernier